

COVÉA OBLIGATIONS

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

SOMMAIRE

- p. 3 Caractéristiques de l'OPC**
Présentation de l'OPC
Changements intervenus et à venir
- p. 9 Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

Environnement économique
Marchés financiers
Politique de gestion et perspectives
Performances et informations sur l'OPC
Informations réglementaires
Frais et fiscalité
- p. 21 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**
- p. 24 Rapport Général du Commissaire aux Comptes**
- p. 29 Résolutions de l'Assemblée Générale**
- p. 31 Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs**
- p. 34 Comptes de l'exercice**

Bilan Actif
Bilan Passif
Comptes de résultat
- p. 38 Annexe aux comptes annuels**

Règles et méthodes comptables
Évolution de l'actif
Compléments d'information
Inventaire
- p. 56 Annexes**

Information SFDR

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC

Société de gestion	COVÉA FINANCE SASU 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97 007
Dépositaire	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Etablissements en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat, par délégation de la société de gestion :	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Etablissement en charge de la tenue des registres des parts ou actions (passif de l'OPC)	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Commissaires aux comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6 place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
Commercialisateurs	COVÉA FINANCE SASU (Entité du groupe COVÉA) 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Délégation de la gestion administrative et comptable	CACEIS FUND ADMINISTRATION 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
Conseillers	Néant
Conseil d'Administration de la SICAV	
Président-directeur Général :	M. Jacques-André NADAL
Administrateurs :	GMF ASSURANCES, représenté par Mme Sophie LANDAIS MMA IARD, représenté par Mme Catherine LOUIS MORICE MAAF ASSURANCES SA, représenté par M. Arnaud BROSSARD

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur le site web de la société : www.covea-finance.fr

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr. Elle est publiée dans la presse financière.*

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : communication@covea-finance.fr.

- *Date d'agrément par la COB : 9 juin 1987.*
- *Date de création de la SICAV : 8 juillet 1987.*

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA OBLIGATIONS

Code ISIN Actions C : FR0000289472

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification «Obligations et autres titres de créance libellés en euro». Il a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence FTSE MTS 5/7 ans, libellé en euros (coupons nets réinvestis). Cet indice obligataire mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro dans cette plage de maturité.

Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est de type discrétionnaire. Elle est fonction de la maturité des actifs, de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et enfin des choix sectoriels. Dans cette démarche, il cherche à réduire le risque de crédit par une dispersion des risques en relation avec la notation des émetteurs et la durée de vie des titres.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé à hauteur maximale de 110% en obligations et titres de créances privés ou publics, à taux fixe/variable ou indexés sur l'inflation, libellés en euros ou autres devises couverts en euro, émis dans la zone euro ou sur une place de l'OCDE. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 8.

Dans la limite de 20% de l'actif net du fonds, des achats pourront porter sur des obligations de notation inférieure à BBB- (agences Standard&Poor's, Fitch ou notation équivalente chez Moodys ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion) de catégorie «spéculative», ou des titres non notés sélectionnés par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de son actif net dans un but de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage aux risques de crédit, de taux et de change.

L'OPCVM pourra également avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans une limite maximale de 40% de l'actif net dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit et/ou de change ; le recours aux obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable / puttable) pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis pour les actions « C ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations publiques et privées sur lesquels l'OPCVM est exposé.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA OBLIGATIONS

Code ISIN Actions I : FR00140047R6

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification «Obligations et autres titres de créance libellés en euro». Il a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence FTSE MTS 5/7 ans, libellé en euros (coupons nets réinvestis). Cet indice obligataire mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro dans cette plage de maturité.

Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est de type discrétionnaire. Elle est fonction de la maturité des actifs, de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et enfin des choix sectoriels. Dans cette démarche, il cherche à réduire le risque de crédit par une dispersion des risques en relation avec la notation des émetteurs et la durée de vie des titres.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé à hauteur maximale de 110% en obligations et titres de créances privés ou publics, à taux fixe/variable ou indexés sur l'inflation, libellés en euros ou autres devises couverts en euro, émis dans la zone euro ou sur une place de l'OCDE. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 8.

Dans la limite de 20% de l'actif net du fonds, des achats pourront porter sur des obligations de notation inférieure à BBB- (agences Standard&Poor's, Fitch ou notation équivalente chez Moodys ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion) de catégorie «spéculative», ou des titres non notés sélectionnés par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de son actif net dans un but de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage aux risques de crédit, de taux et de change.

L'OPCVM pourra également avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans une limite maximale de 40% de l'actif net dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit et/ou de change ; le recours aux obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable / puttable) pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis pour les actions « I ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations publiques et privées sur lesquels l'OPCVM est exposé.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA OBLIGATIONS

Code ISIN Actions D : FR0000289480

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification «Obligations et autres titres de créance libellés en euro». Il a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à son indice de référence FTSE MTS 5/7 ans, libellé en euros (coupons nets réinvestis). Cet indice obligataire mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro dans cette plage de maturité.

Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est de type discrétionnaire. Elle est fonction de la maturité des actifs, de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et enfin des choix sectoriels. Dans cette démarche, il cherche à réduire le risque de crédit par une dispersion des risques en relation avec la notation des émetteurs et la durée de vie des titres.

Le portefeuille de l'OPCVM est composé à hauteur maximale de 110% en obligations et titres de créances privés ou publics, à taux fixe/variable ou indexés sur l'inflation, libellés en euros ou autres devises couverts en euro, émis dans la zone euro ou sur une place de l'OCDE. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 8.

Dans la limite de 20% de l'actif net du fonds, des achats pourront porter sur des obligations de notation inférieure à BBB- (agences Standard&Poor's, Fitch ou notation équivalente chez Moodys ou toute notation jugée équivalente par la société de gestion) de catégorie «spéculative», ou des titres non notés sélectionnés par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de son actif net dans un but de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage aux risques de crédit, de taux et de change.

L'OPCVM pourra également avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans une limite maximale de 40% de l'actif net dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions, de taux, de crédit et/ou de change ; le recours aux obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable / puttable) pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net. Le résultat net des actions « D » sera systématiquement distribué. Les plus-values réalisées nettes seront systématiquement réinvesties.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations publiques et privées sur lesquels l'OPCVM est exposé.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CHANGEMENTS INTERVENUS

- Mise à jour annuelle frais et performances ;
- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie ;
- Précisions des zones géographiques dans lesquels le fonds pourra investir jusqu'à plus de 35% de son actif net en titres émis et/ou garantis par les Etats, les collectivités publiques territoriales et les organismes internationaux à caractère public, dans le cadre de l'utilisation du ratio dérogatoire de 5-10-40 ;
- Reformulation de la stratégie d'utilisation des swaps de change.

CHANGEMENTS À INTERVENIR

- Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
- Publication de l'annexe SFDR ;
- Passage en catégorie 1 AMF ;
- Perspectives de Labellisation ISR et Greenfin.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30/12/2022.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un évènement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces évènements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique «Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de $\pm 0,25$ pt autour de 0% à $\pm 0,5$ pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARCHÉS FINANCIERS

L'année 2022 se caractérise par une remontée significative des taux sur l'ensemble des zones investies. Ce mouvement est alimenté par une inflation persistante et le resserrement des politiques monétaires par les plus grandes banques centrales. Mais de forts soubresauts ont animé l'année. Ces derniers naissent de la guerre en Ukraine, de la politique « zéro Covid » mise en œuvre par la Chine mais aussi sur des questionnements autour du pic d'inflation aux Etats-Unis. Dans ce contexte, nous avons cherché à profiter des opportunités de marché quand cela était possible sur nos convictions de long terme, conformément au PEF, et à réduire les risques pour se rapprocher de l'indice de référence quand cela était nécessaire.

L'année 2022 se conclut sur les marchés du crédit Euro par un écartement des primes de risques de 68 pb sur la catégorie investissement (Iboxx Euro Corporate) et de 194 pb sur le Haut rendement (Barclays-BBG Euro Haut Rendement), clôturant respectivement l'année à 179 pb et 512 pb. La catégorie investissement (IG) connaît une évolution par palier jusqu'à mi-octobre pour atteindre un pic à 244 pb. Ce mouvement est alimenté par le conflit en Ukraine, les pressions inflationnistes et le resserrement de la politique monétaire par la banque centrale européenne. Il s'en suit un mouvement de resserrement, le marché considérant le pic d'inflation atteint aux Etats-Unis. Sur le marché du Haut rendement, les primes de risque s'écartent significativement jusqu'à début juillet, atteignant 675 pb. On observe par la suite une décrue progressive à partir du mois d'octobre. Les entreprises se sont adaptées à l'environnement inflationniste et de besoins de financement faibles. Un grand nombre d'entre elles avaient tiré profit de la période de taux bas pour allonger la durée moyenne de leurs dettes.

Les volumes d'émissions des émetteurs non financiers en Euro atteignent 243 Mds€. Le rythme a été globalement stable tout au long de l'année, avec un volume moyen mensuel autour de 20 Mds€. Les émissions nettes des remboursements s'élèvent à 73 Mds€. Ce sont les émetteurs industriels qui ont été le plus actifs, autour de 85 Mds€. Les émetteurs allemands et français ont été les principaux animateurs, avec des volumes se situant respectivement autour de 50 Mds€ et 45 Mds€. De plus, 37% des émissions ont une maturité inférieure ou égale à 5 ans, signe de l'attrait des investisseurs pour des maturités courtes dans un environnement de hausse de taux d'intérêt. Enfin, les secteurs ayant les mieux performé sont la vente au détail, les subordonnées bancaires et l'automobile.

Sur le marché européen des émetteurs financiers, les volumes d'émissions évoluent en fonction des contraintes réglementaires. Les émissions de dettes Seniors sont en hausse nette à 203 Mds€ contre 173 Mds€ en 2021. Le volume d'émissions des dettes subordonnées est en baisse à 37 Mds€ contre 47 Mds€ en 2021. Les banques ont privilégié le format Senior préférée au détriment des dettes réglementaires.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POLITIQUE DE GESTION

L'année 2022 se caractérise par une hausse des taux dans toutes les zones géographiques. Alors que la crise pandémique n'était pas encore complètement résolue, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est venue amplifier les déséquilibres importants de l'économie mondiale. La hausse des prix des matières premières et les nouvelles tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont renforcé les pressions inflationnistes.

Les banques centrales ont été contraintes d'accélérer la normalisation de leurs politiques monétaires. Ainsi la Réserve fédérale Américaine a monté ses taux directeurs de 425pbs sur l'année portant sa fourchette cible des taux à [4,25% - 4,50%]. La Banque Centrale Européenne a, elle aussi, entamé sa normalisation mais un peu plus tard. Depuis le mois de juillet, elle a monté son taux directeur principal de 250bps à 2.5%. La Réserve fédérale a également initié une réduction de son bilan et la BCE a déjà annoncé qu'elle ferait de même à partir du mois de mars 2023. L'ensemble de la courbe a été affectée par ces hausses de taux directeurs, avec un mouvement d'aplatissement important, la pente 2/10 est même passée en territoire négatif aux Etats-Unis comme en Allemagne. Le taux américain à 5 ans termine l'année à 4% après avoir fait un plus haut à 4.45% au mois d'octobre. En France, le taux 5 ans clôture au plus haut à 2.89%. Dans ce contexte, nous avons cherché à profiter des opportunités de marché quand cela était possible, basé sur nos convictions de long terme et conformément à nos Perspectives Economiques et Financières.

Nous avons anticipé cette hausse des taux, le portefeuille a donc été sous-sensible par rapport à son indice sur toute la période. Nous avons commencé à augmenter la sensibilité du portefeuille à partir du mois de septembre en accompagnant les mouvements de hausse de taux. La volatilité sur le marché obligataire étant très importante, nous avons essayé de profiter des mouvements qui nous paraissaient excessifs en mettant en place des positions tactiques. A fin 2022, la sensibilité du portefeuille était de 5,45, soit une sous-sensibilité de 0,10 par rapport à l'indice de référence.

Sur la dette souveraine, nous avons conservé une sous-exposition importante aux pays périphériques, avec encore une préférence pour l'Italie. Nous restons néanmoins vigilants sur l'évolution de la situation politique et économique italienne. Nous avons renforcé ces positions, à la fois sur l'Italie et l'Espagne, pendant l'été avant de prendre des profits au mois de novembre. Nous avons par ailleurs conservé une exposition importante aux émetteurs supranationaux tout au long de l'année, et nous avons même augmenté notre exposition à partir du 3ème trimestre. Au 30/12, cette dernière était de 5.91%.

Concernant l'exposition du portefeuille à la dette privée, elle a été fortement réduite au 1er trimestre pour limiter l'impact de la hausse des primes de risque à laquelle on s'attendait. Des obligations avec des maturités courtes et néanmoins des taux de rendement attractifs ont été favorisées. De la même façon le positionnement sectoriel est resté prudent, la consommation non cyclique et les industries stratégiques pour les états ont été favorisés. A partir du mois d'octobre, suite à la hausse des primes de risque, nous avons commencé à augmenter la sensibilité au marché du crédit mais sans augmenter le poids dans le portefeuille. A fin décembre, le portefeuille a une allocation à la dette privée de 12%.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERSPECTIVES

Les politiques monétaires devraient continuer de se normaliser en 2023, comme les banques centrales l'ont déjà annoncé, aux Etats-Unis et en Europe. Nous avons réduit notre positionnement à la hausse des taux long en cette fin d'année, la majeure partie du mouvement ayant sans doute déjà eu lieu. La sensibilité reste néanmoins inférieure à celle de l'indice de référence. Nous sommes attentifs à la déformation de la courbe des taux et vigilants sur l'évolution du marché du crédit et la qualité des émetteurs en portefeuille. Nous pourrions être amené à augmenter notre exposition aux émetteurs privés qui offrent maintenant un rendement supplémentaire attractif.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERFORMANCES ET INFORMATIONS SUR L'OPC

PERFORMANCES

En 2022, la performance de COVÉA OBLIGATIONS a été de -12,65% pour la part COVÉA OBLIGATIONS (C), de -12,66% pour la part COVÉA OBLIGATIONS (D), et de -12,39% pour la part COVÉA OBLIGATIONS (I).

La performance de son indice de référence, FTSE MTS (ex-EuroMTS) 5-7 ans 17h15 coupons nets réinvestis, a été de -13,99%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Pour l'exercice 2022, l'OPC a eu recours à des instruments financiers dérivés listés (futures).

En fin d'exercice, le fonds a une position acheteuse sur le contrat future Bund pour une exposition équivalente de 8.6%. Par ailleurs une stratégie de pentification de la courbe US entre le 2 ans le 10 ans est en cours. Le fonds a de ce fait une position acheteuse sur le contrat future 2 ans US équivalente à 5.3% et une position vendeuse sur le contrat future 10 ans US pour 1.3%.

Les liquidités (6.66% de l'actif à la fin de l'exercice) ont en partie été investies en OPCVM monétaires (1.31% à la fin de l'exercice).

La crise sanitaire du Covid-19 n'a pas eu de conséquences significatives sur l'OPC au cours de l'exercice.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFT au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVÉA SÉCURITÉ G	13 549 925,00	16 566 489,70
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	7 735 303,43	
BUNDSOBLIGATION 0.0% 16-04-27	3 531 460,00	3 142 440,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.5% 25-04-29	6 552 725,14	
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	6 150 762,74	
FRAN GOVE BON 0.5% 25-05-26	2 968 269,86	2 836 364,24
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-27	5 747 400,00	
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-27		4 864 552,00
FRAN GOVE BON 0.25% 25-11-26		4 629 330,82
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	4 112 053,93	

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES D'EXECUTION ET LA POLITIQUE EXECUTION

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INFORMATIONS EN MATIÈRE EXTRA-FINANCIÈRE

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque des fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**FRAIS et FISCALITE****COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

Décomposition du coupon : Action COVÉA OBLIGATIONS D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	275,74	EUR	0,02	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	275,74	EUR	0,02	EUR

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (PEA, etc...)

Néant.

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES**

COVEA OBLIGATIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COVEA OBLIGATIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA OBLIGATIONS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élève à un montant de 66 795,57 euros. Après intégration du report à nouveau de l'exercice précédent et des régularisations, le bénéfice est de 56 776,85 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter comme suit :

- actions C : 56 294,01 euros à la réserve de capitalisation ;
- actions D : 324,22 euros dont 275,74 euros distribués en dividendes (soit 0,02 euros par action) et 48,48 euros affectés au report à nouveau ;
- Actions I : 158,62 euros à la réserve de capitalisation.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 16 mai 2023.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été de :

- 2021 : 0,00 euros
- 2020 : 0,24 euros (actions D) ;
- 2019 : 0,56 euros (actions D) ;

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élèvent à -3 727 804,97 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- actions C : -3 705 146,45 à la réserve de capitalisation ;
- actions D : -21 335,07 euros à la réserve de capitalisation ;
- actions I : -1 323,45 euros à la réserve de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

Quatrième résolution en matière extraordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts « Réunions et délibérations du Conseil » en y insérant les paragraphes suivants :

d'administration peuvent être organisées, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres et garantissant leur participation effective, hors les cas de décisions expressément écartées par le Code de Commerce. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par le biais de ces procédés.

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

Les décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration prévues à l'article L. 225-24, au dernier alinéa de l'article L. 225-35, au second alinéa de l'article L. 225-36 et au I de l'article L. 225-103 ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, le conseil d'administration dispose d'une délégation lui permettant d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Cette modification sera effective à compter de ce jour.

Cinquième et dernière résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

I. Liste des mandats

LISTE DES MANDATS DE JACQUES-ANDRE NADAL AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Finance	SAS	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre	-
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Real Estate Développement I	SAS	PRESIDENCE	Président	
COVEA Real Estate Développement II	SAS	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Real Estate Résidentiel	SAS	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
ASSURLAND.COM	SA	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
AGIR SERVICES	SARL	GERANCE	Gérant	
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Invest	SAS	PRESIDENCE	Président	
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI)	SASU	PRESIDENCE	Président	
GMF Recouvrement	SARL	GERANCE	Gérant	
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SAS	PRESIDENCE	Président	
MMA PARTICIPATIONS	SAS	PRESIDENCE	Président	
SACEP	SA	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

II. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour l'unicité des fonctions de président directeur général.

COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN ACTIF au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	116 917 316,29	123 723 174,62
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	113 749 640,30	117 944 985,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	113 749 640,30	117 944 985,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	888 408,63	1 009 831,37
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	888 408,63	1 009 831,37
Titres de créances négociables	888 408,63	1 009 831,37
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 599 086,90	4 654 778,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 599 086,90	4 654 778,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	680 180,46	113 580,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	680 180,46	113 580,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	359 540,06	144 647,39
Opérations de change à terme de devises		
Autres	359 540,06	144 647,39
COMPTES FINANCIERS	5 603 704,54	446 911,37
Liquidités	5 603 704,54	446 911,37
TOTAL DE L'ACTIF	122 880 560,89	124 314 733,38

BILAN PASSIF au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	125 804 680,47	124 440 850,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		44,24
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 727 804,97	-276 188,38
Résultat de l'exercice (a,b)	56 776,85	-44 502,48
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	122 133 652,35	124 120 203,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	680 180,49	113 580,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	680 180,49	113 580,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	680 180,49	113 580,00
Autres opérations		
DETTES	66 728,05	80 949,65
Opérations de change à terme de devises		
Autres	66 728,05	80 949,65
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	122 880 560,89	124 314 733,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322		8 225 760,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0322		2 940 200,00
FGBL BUND 10A 0323	10 368 540,00	
TU CBOT UST 2 0323	6 537 273,84	
US 10Y ULT 0323	1 552 538,44	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 215,27	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	851 599,60	785 810,48
Produits sur titres de créances	1 000,00	1 000,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	866 814,87	786 810,48
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	17 336,94	3 950,44
Autres charges financières		
TOTAL (2)	17 336,94	3 950,44
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	849 477,93	782 860,04
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	782 682,36	825 190,41
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	66 795,57	-42 330,37
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-10 018,72	-2 172,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	56 776,85	-44 502,48

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :*Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

*Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :*

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000289480 - Action COVÉA OBLIGATIONS D : Taux de frais maximum de 0,77 % TTC maximum

FR0000289472 - Action COVÉA OBLIGATIONS C : Taux de frais maximum de 0,77 % TTC maximum

FR00140047R6 - Action COVÉA OBLIGATIONS I : Taux de frais maximum de 0,45% TTC maximum

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action COVÉA OBLIGATIONS C	Capitalisation	Capitalisation
Action COVÉA OBLIGATIONS D	Distribution	Capitalisation
Action COVÉA OBLIGATIONS I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	124 120 203,73	130 122 742,45
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	18 285 407,26	3 205 231,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 914 618,25	-6 633 364,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 064,91	1 052 877,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 083 017,09	-1 373 703,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	795 398,18	430 999,98
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-222 061,08	-387 068,60
Frais de transactions	-1 551,25	-4 129,59
Différences de change	-6 265,06	17 251,45
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-12 213 905,03	-2 342 561,93
Différence d'estimation exercice N	-13 875 266,21	-1 661 361,18
Différence d'estimation exercice N-1	1 661 361,18	-681 200,75
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-715 799,54	77 780,00
Différence d'estimation exercice N	-638 019,54	77 780,00
Différence d'estimation exercice N-1	-77 780,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-3 521,67
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	66 795,57	-42 330,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	122 133 652,35	124 120 203,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	112 337 791,79	91,98
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 411 848,51	1,16
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	113 749 640,30	93,14
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	888 408,63	0,73
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	888 408,63	0,73
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	18 458 352,28	15,11
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	18 458 352,28	15,11

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	112 337 791,79	91,98			1 411 848,51	1,16		
Titres de créances	888 408,63	0,73						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							5 603 704,54	4,59
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	18 458 352,28	15,11						

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 011 818,76	0,83			2 840 525,80	2,33	45 407 172,15	37,18	64 490 123,59	52,80
Titres de créances							888 408,63	0,73		
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	5 603 704,54	4,59								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations					6 537 273,84	5,35			11 921 078,44	9,76

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	41 369,77	0,03						
Comptes financiers	158 665,95	0,13	111 038,24	0,09	96 532,62	0,08		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	8 089 812,28	6,62						

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	8 429,79
	Dépôts de garantie en espèces	351 110,27
TOTAL DES CRÉANCES		359 540,06
DETTES		
	Frais de gestion fixe	66 728,05
TOTAL DES DETTES		66 728,05
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		292 812,01

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action COVÉA OBLIGATIONS C		
Actions souscrites durant l'exercice	158 509,8013	18 285 407,26
Actions rachetées durant l'exercice	-33 012,8766	-3 897 006,89
Solde net des souscriptions/rachats	125 496,9247	14 388 400,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 109 703,9703	
Action COVÉA OBLIGATIONS D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-307,3536	-17 611,36
Solde net des souscriptions/rachats	-307,3536	-17 611,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 787,0308	
Action COVÉA OBLIGATIONS I		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50,0000	

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

En montant

Action COVÉA OBLIGATIONS C

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

Action COVÉA OBLIGATIONS D

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

Action COVÉA OBLIGATIONS I

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

3.7. FRAIS DE GESTION

30/12/2022

Action COVÉA OBLIGATIONS C

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 777 675,24

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,65

Rétrocessions des frais de gestion

Action COVÉA OBLIGATIONS D

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 4 845,75

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,65

Rétrocessions des frais de gestion

Action COVÉA OBLIGATIONS I

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 161,37

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,35

Rétrocessions des frais de gestion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION**3.9. AUTRES INFORMATIONS****3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

30/12/2022

Titres pris en pension livrée

Titres empruntés

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

30/12/2022

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 599 086,90
	FR0000931412	COVÉA SÉCURITÉ G	1 599 086,90
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 599 086,90

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		44,24
Résultat	56 776,85	-44 502,48
Total	56 776,85	-44 458,24

	30/12/2022	31/12/2021
Action COVÉA OBLIGATIONS C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	56 294,01	-44 217,23
Total	56 294,01	-44 217,23

	30/12/2022	31/12/2021
Action COVÉA OBLIGATIONS D		
Affectation		
Distribution	275,74	
Report à nouveau de l'exercice	48,48	
Capitalisation		-247,31
Total	324,22	-247,31

Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution

Nombre de parts	13 787,0308	14 094,3844
Distribution unitaire	0,02	

Crédit d'impôt**Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

	30/12/2022	31/12/2021
Action COVÉA OBLIGATIONS I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	158,62	6,30
Total	158,62	6,30

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 727 804,97	-276 188,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-3 727 804,97	-276 188,38

	30/12/2022	31/12/2021
Action COVÉA OBLIGATIONS C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-3 705 146,45	-274 515,60
Total	-3 705 146,45	-274 515,60

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

	30/12/2022	31/12/2021
Action COVÉA OBLIGATIONS D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-21 335,07	-1 841,06
Total	-21 335,07	-1 841,06

	30/12/2022	31/12/2021
Action COVÉA OBLIGATIONS I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 323,45	168,28
Total	-1 323,45	168,28

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	123 897 502,82	123 250 997,82	130 122 742,45	124 120 203,73	122 133 652,35
Action COVÉA OBLIGATIONS C en EUR					
Actif net	122 838 998,50	122 303 863,62	129 210 185,26	123 252 610,25	121 391 248,96
Nombre de titres	1 005 543,7645	970 475,7788	1 011 134,0290	984 207,0456	1 109 703,9703
Valeur liquidative unitaire	122,16	126,02	127,78	125,23	109,39
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,98	0,75	0,59	-0,27	-3,33
Capitalisation unitaire sur résultat	2,14	1,19	0,49	-0,04	0,05
Action COVÉA OBLIGATIONS D en EUR					
Actif net	1 058 504,32	947 134,20	912 557,19	818 049,00	698 995,76
Nombre de titres	18 113,1563	15 991,1592	15 344,6745	14 094,3844	13 787,0308
Valeur liquidative unitaire	58,43	59,22	59,47	58,04	50,69
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,47	0,34	0,27	-0,13	-1,54
Distribution unitaire sur résultat	1,04	0,56	0,24		0,02
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,01	
Action COVÉA OBLIGATIONS I en EUR					
Actif net				49 544,48	43 407,63
Nombre de titres				50,0000	50,0000
Valeur liquidative unitaire				990,88	868,15
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes				3,36	-26,46
Capitalisation unitaire sur résultat				0,12	3,17

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-29	EUR	4 500 000	3 818 475,00	3,13
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27	EUR	4 000 000	3 542 040,00	2,90
KFW 0.5% 15-09-27	EUR	2 000 000	1 781 393,70	1,45
KFW 0 09/15/28	EUR	2 500 000	2 100 112,50	1,72
TOTAL ALLEMAGNE			11 242 021,20	9,20
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-28	EUR	3 000 000	2 527 290,00	2,07
RAGB 0 3/4 02/20/28	EUR	2 800 000	2 533 590,36	2,07
TOTAL AUTRICHE			5 060 880,36	4,14
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	500 000	436 102,50	0,36
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-27	EUR	3 000 000	2 756 531,92	2,26
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	3 000 000	2 712 296,92	2,22
EUROPEAN UNION 0.0% 02-06-28	EUR	2 000 000	1 698 610,00	1,39
EUROPEAN UNION 0.0% 04-03-26	EUR	1 200 000	1 094 178,00	0,90
EUROPEAN UNION 0.0% 04-10-28	EUR	1 450 000	1 218 297,25	1,00
EUROPEAN UNION 2.50% 11/27	EUR	2 000 000	1 964 019,18	1,60
TOTAL BELGIQUE			11 880 035,77	9,73
DANEMARK				
COLOPLAST FINANCE BV E3R+0.75% 19-05-24	EUR	1 400 000	1 411 848,51	1,16
GNDC 0 7/8 11/25/24	EUR	500 000	450 319,97	0,37
TOTAL DANEMARK			1 862 168,48	1,53
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.5% 04-02-27	EUR	1 000 000	869 456,64	0,72
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-28	EUR	2 000 000	1 704 080,00	1,40
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	EUR	7 000 000	5 990 152,67	4,90
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	2 000 000	1 829 473,84	1,49
TOTAL ESPAGNE			10 393 163,15	8,51
ETATS-UNIS				
WAMU BANK 4.5% 17/01/17 - EN DEFAULT DEFAULT	EUR	7 000 000		
TOTAL ETATS-UNIS				
FINLANDE				
FINLAND GOVERNEMENT BOND 0.5% 15-09-27	EUR	2 000 000	1 797 133,70	1,47
HEMSO TREASURY OYJ 0.0% 19-01-28	EUR	680 000	511 655,80	0,43
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	700 000	565 707,88	0,46
TOTAL FINLANDE			2 874 497,38	2,36

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AGENCE FSE DEV. 3.75% 15/02/2027	EUR	200 000	210 001,44	0,17
AGEN FRA 0.25% 21-07-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 803 543,97	1,48
BNP PAR 0.125% 04-09-26 EMTN	EUR	500 000	436 617,19	0,36
CADES 0.0% 25-02-26	EUR	3 200 000	2 896 656,00	2,37
CADES 0.0% 25-05-29 EMTN	EUR	2 000 000	1 625 500,00	1,33
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26	EUR	900 000	808 874,26	0,66
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	500 000	493 828,18	0,41
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	700 000	629 942,90	0,51
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	4 500 000	4 048 367,36	3,31
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.5% 25-04-29	EUR	5 500 000	6 531 460,58	5,34
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-27	EUR	6 000 000	5 347 770,00	4,38
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	EUR	4 300 000	3 896 535,12	3,19
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	8 000 000	7 273 335,89	5,96
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 19-06-28	EUR	600 000	494 874,00	0,40
THALES 0.25% 29-01-27 EMTN	EUR	800 000	696 537,53	0,57
UBISOFT 1.289% 30-01-23	EUR	500 000	505 070,75	0,42
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.0% 25-11-28	EUR	1 600 000	1 328 480,00	1,09
TOTAL FRANCE			39 027 395,17	31,95
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.2% 15-05-27	EUR	1 000 000	894 976,71	0,73
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	700 000	688 020,67	0,57
TOTAL IRLANDE			1 582 997,38	1,30
ITALIE				
FNM 0.75% 20-10-26 EMTN	EUR	393 000	330 136,15	0,27
ITALIE 4.75% 01/09/2028	EUR	2 000 000	2 102 991,44	1,72
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.25% 15-03-28	EUR	2 000 000	1 650 019,34	1,35
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	3 900 000	3 432 572,29	2,81
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.1% 01-04-27	EUR	1 500 000	1 347 540,99	1,10
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.05% 01-08-27	EUR	2 500 000	2 338 248,78	1,92
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.2% 01-06-27	EUR	6 000 000	5 642 427,03	4,62
TOTAL ITALIE			16 843 936,02	13,79
JAPON				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	450 000	402 181,48	0,33
TOTAL JAPON			402 181,48	0,33
LUXEMBOURG				
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.334% 13-08-28	EUR	400 000	330 003,42	0,27
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.2% 18-03-26	EUR	500 000	451 069,76	0,37
EUROPEAN INVESTMENT BANK ZCP 28-09-28	EUR	1 500 000	1 261 477,50	1,03
TOTAL LUXEMBOURG			2 042 550,68	1,67

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABB FINANCE B V 0.0% 19-01-30	EUR	500 000	382 467,50	0,31
AGCO INTL HOLDINGS BV 0.8% 06-10-28	EUR	286 000	234 435,83	0,19
EURONEXT NV 0.125% 17-05-26	EUR	800 000	703 456,88	0,58
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-29	EUR	3 000 000	2 543 010,00	2,08
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	3 000 000	2 417 733,49	1,98
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	EUR	500 000	460 492,12	0,38
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	1 000 000	848 720,89	0,69
STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	EUR	857 000	742 691,11	0,61
TOTAL PAYS-BAS			8 333 007,82	6,82
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	1 000 000	902 559,25	0,73
TOTAL PORTUGAL			902 559,25	0,73
ROYAUME-UNI				
EAS 1.75% 09-02-23 EMTN	EUR	500 000	506 748,01	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			506 748,01	0,42
SUEDE				
MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875% 28-02-25	EUR	500 000	484 529,14	0,40
SECURITAS AB 0.25% 22-02-28	EUR	400 000	310 969,01	0,25
TOTAL SUEDE			795 498,15	0,65
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			113 749 640,30	93,13
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			113 749 640,30	93,13
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
UNIO NAT INTE 0.1% 25-11-26	EUR	1 000 000	888 408,63	0,73
TOTAL FRANCE			888 408,63	0,73
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			888 408,63	0,73
TOTAL Titres de créances			888 408,63	0,73
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
COVEA SECURITE G	EUR	7 300	1 599 086,90	1,31
TOTAL FRANCE			1 599 086,90	1,31
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 599 086,90	1,31
TOTAL Organismes de placement collectif			1 599 086,90	1,31

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

	Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme					
Engagements à terme fermes					
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé					
	FGBL BUND 10A 0323	EUR	78	-659 100,00	-0,54
	TU CBOT UST 2 0323	USD	34	6 724,09	0,01
	US 10Y ULT 0323	USD	-14	14 356,37	0,01
	TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-638 019,54	-0,52
	TOTAL Engagements à terme fermes			-638 019,54	-0,52
	TOTAL Instrument financier à terme			-638 019,54	-0,52
Appel de marge					
	APPEL MARGE CACEIS	USD	-22 484,45	-21 080,49	-0,02
	APPEL MARGE CACEIS	EUR	659 100	659 100,00	0,54
	TOTAL Appel de marge			638 019,51	0,52
	Créances			359 540,06	0,30
	Dettes			-66 728,05	-0,06
	Comptes financiers			5 603 704,54	4,59
	Actif net			122 133 652,35	100,00

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la manière dont ses caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

2. La part d'entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

L'application de la politique d'exclusion de Covéa Finance a permis d'exclure de l'univers d'investissement de ce produit les producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels qui ne répondaient pas aux critères définis dans cette politique. Elle a également permis d'exclure les entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens) conformément à cette même politique.

Ces caractéristiques environnementales sont ainsi atteintes.

3. La note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par le produit (par rapport à la note de l'univers de départ).

Ce produit suit une approche en "amélioration de note ESG" grâce à la méthodologie de notation actuellement en vigueur, permettant de noter l'ensemble des émetteurs présents en position et dans l'univers d'investissement du produit. Au 31/12/22, sa note ESG moyenne était supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette caractéristique environnementale est ainsi atteinte.

4. La part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock).

En lien avec la philosophie d'investissement du produit qui souhaite également appuyer ses convictions ESG au travers d'investissements spécifiques, les obligations ESG (ex. verts, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) ont représenté 9% de ses investissements directs en titres de créance au 30/12/2022.

5. La part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit.

Au 31/12/22, l'intégralité des investissements souverains a été réalisée dans des titres de dette émis par des Etats ayant ratifié (ou assimilé) l'Accord de Paris.

6. L'intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

L'intensité carbone moyenne par habitant des Etats devient une information particulièrement suivie par les équipes de gestion afin de pouvoir identifier la dynamique des Etats année après année et la prendre en compte dans la surpondération de certains investissements souverains.

7. L'indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes (Gender Inequality Index) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit étaient majoritairement effectués dans des titres de dette émis par des Etats classés au minimum au sein de la deuxième catégorie du Gender Inequality Index ("High human development").

8. Le nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi.

Au 31/12/22, les investissements souverains du produit ont privilégié les Etats ayant déposé annuellement un nombre de brevets parmi les plus élevés du monde.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	30/12/2022
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Part des obligations ESG (ex. vertes, sociales, durables, Sustainability-Linked Bonds) dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock)	9,2%
Part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit	94,2%
Intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi (tonnes CO2 / habitant)	5,035
Indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes ("Gender Inequality Index" des Nations Unies) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	0,066
Nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	37 819
Note moyenne ESG du portefeuille	0,68
Note moyenne ESG de l'univers	0,49

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNCT, UNDP, IEA, WIPO

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l’annexe précontractuelle du produit, celui n’a pas pris en compte les PAI au titre de l’exercice 2022.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
OAT 2% 25/11/2032	Etats ou Quasi-états	6,00%	FRANCE
OAT 5.5 % 25/04/2029	Etats ou Quasi-états	5,00%	FRANCE
EUR EURO	Autres	5,00%	-
BONOS 0.8% 30/07/2029	Etats ou Quasi-états	5,00%	ESPAGNE
BTPS 2.2% 01/06/2027	Etats ou Quasi-états	5,00%	ITALIE
OAT 0% 25/02/2027	Etats ou Quasi-états	4,00%	FRANCE
OAT 0.75% 25/05/2028	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
OAT 0.75% 25/02/2028	Etats ou Quasi-états	3,00%	FRANCE
BUND 0% 15/08/2029	Etats ou Quasi-états	3,00%	ALLEMAGNE
BUND 0% 15/11/2027	Etats ou Quasi-états	3,00%	ALLEMAGNE
BTPS 0.95% 15/09/2027	Etats ou Quasi-états	3,00%	ITALIE
CADES 0% 25/02/2026	Etats ou Quasi-états	2,00%	FRANCE
BELGIUM 0.8% 22/06/2027	Etats ou Quasi-états	2,00%	BELGIQUE
BELGIUM 0.8% 22/06/2028	Etats ou Quasi-états	2,00%	BELGIQUE
NETHER 0% 15/01/2029	Etats ou Quasi-états	2,00%	PAYS-BAS

Hors dérivés



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

Quelle était l’allocation des actifs?

constituant la plus grande proportion d’investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

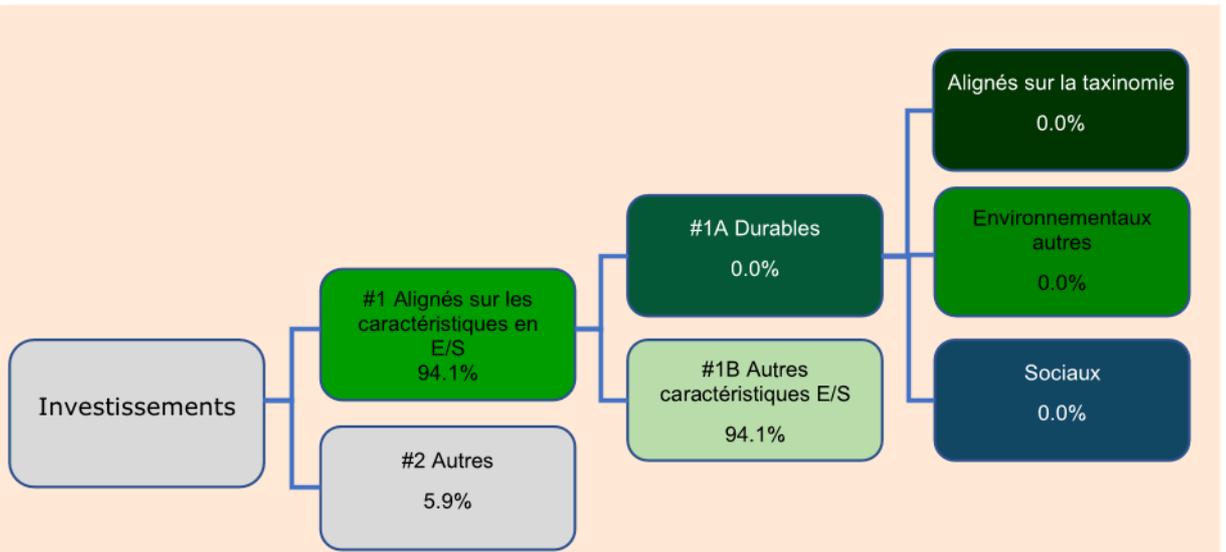
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

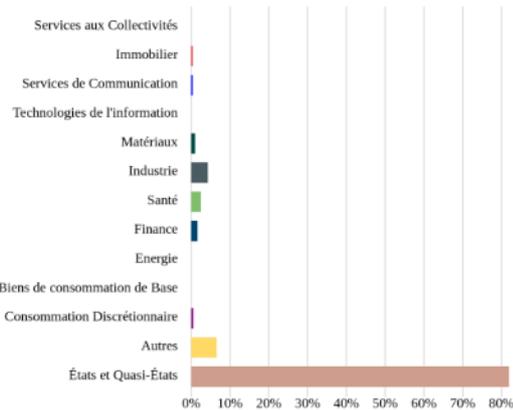
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

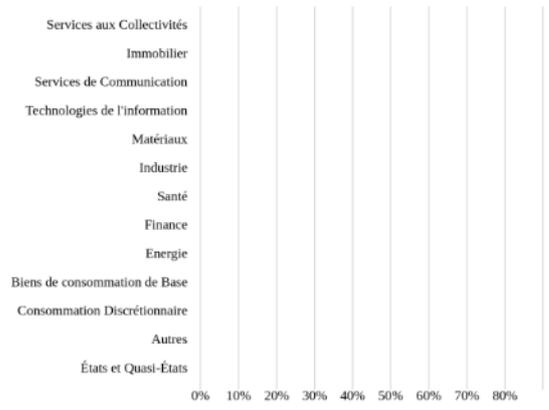
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Energie	0,00%	0,00%
Matériaux	1,02%	0,00%
Biens d'équipement	2,30%	0,00%
Services Commerciaux et Professionnels	1,34%	0,00%

Transports	0,68%	0,00%
Automobiles et composants automobiles	0,60%	0,00%
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00%	0,00%
Services Consommateurs	0,00%	0,00%
Vente au détail	0,00%	0,00%
Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité	0,00%	0,00%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	0,00%	0,00%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,00%	0,00%
Équipement et Services de santé	2,53%	0,00%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	0,00%	0,00%
Banques	1,06%	0,00%
Services Financiers Diversifiés	0,57%	0,00%
Assurance	0,00%	0,00%
Logiciels et Services	0,00%	0,00%
Matériel et Équipement Liés Aux Technologies de l'Information	0,00%	0,00%
Semi-conducteurs et Équipement de Semi-conducteurs	0,00%	0,00%
Services de Télécommunication	0,00%	0,00%
Médias et Divertissements	0,41%	0,00%
Services aux Collectivités	0,00%	0,00%
Immobilier	0,41%	0,00%
Autres	6,59%	0,00%
États et Quasi-États	81,94%	0,00%

Hors dérivés

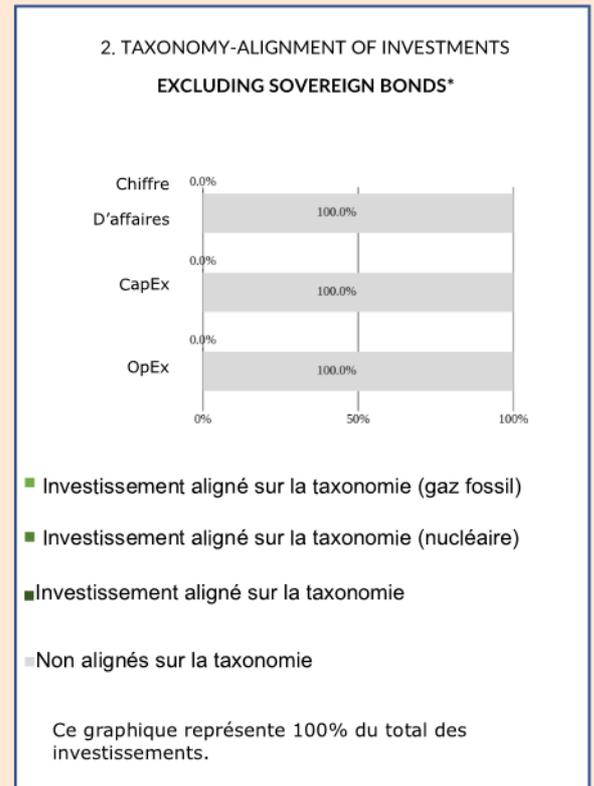
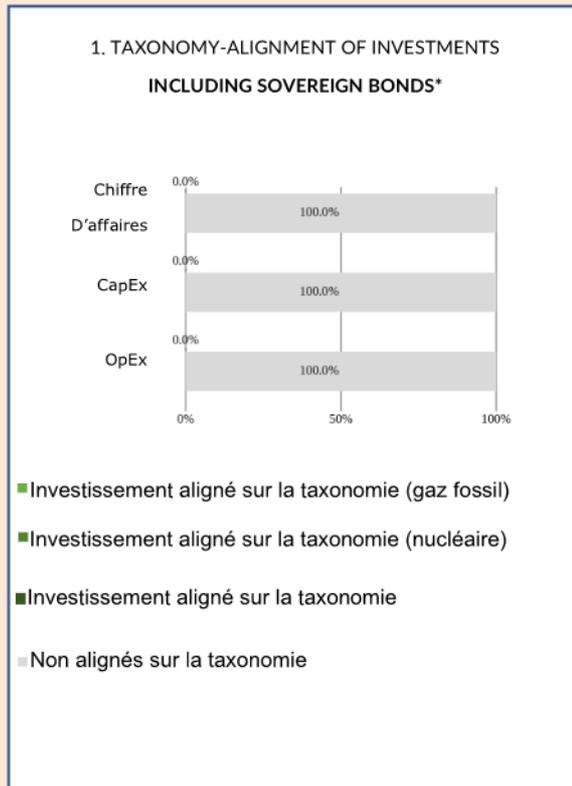


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxinomie pour 2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B de la SICAV monétaire Covéa Sécurité) ;
- les instruments dérivés ;
- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche *best in universe*, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. La sélection d'obligations peut également porter sur celles avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« *Sustainability Bonds* ») et/ou des obligations sociales (« *Social Bonds* »).

L'équipe Recherche analyse les obligations ESG émises par les émetteurs (à l'émission et en cours de vie) afin de vérifier leurs caractéristiques extra-financières. Les résultats de ces analyses sont partagés avec les équipes de Gestion qui privilégient, dans la mesure du possible, les investissements dans ce type d'instruments.

4. Une préférence d'investissement peut être accordée aux Etats :

- ayant ratifié l'accord de Paris et en voie de réduction de leur intensité Carbone ;
- avancés en termes d'égalité de genres ;
- favorisant l'innovation dans leur économie.

L'équipe Recherche réalise annuellement une étude des Etats dans lesquels Covéa Finance est investi ou est susceptible d'investir suivant une méthodologie propriétaire. Cette analyse tient notamment compte de la ratification de l'Accord de Paris par ces Etats, de leur intensité carbone par habitant, de leur indice d'inégalité de genre et du nombre de brevets déposés dans l'année. Les résultats de cette étude sont partagés avec les équipes de gestion qui peuvent accorder une préférence d'investissement pour les Etats les plus avancés sur un ou plusieurs de ces quatre indicateurs.